



## Extrait du registre des délibérations

### Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 27 Mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250327-2025041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2025

Délibération n° **2025-41 R**  
Objet : **Approbation du compte  
de gestion 2024 - Budget Annexe  
ZAM Chauveton**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Sept Mars à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Dix Sept Mars deux mille vingt-cinq  
à la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le  
Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à  
l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 29

#### Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Jehanne MARROU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Olivier LEFRANCOIS.

#### Représentés :

Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE  
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER  
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Madame Véronique CONSTANS

-----

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser, à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue des suffrages exprimés moins une abstention de Madame Véronique CONSTANS.

Vu l'avis de la commission finances du 20 mars 2025

- **Déclare** que le compte de gestion du budget annexe ZAM Chauveton dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Fait à Embrun,  
Le 28 Mars 2025  
Madame Le Maire  
Chantal EYMEOD

